
**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 FEVRIER 2014 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"COEUR DU VAR"**

PRESENTS:**BESSE** : Claude PONZO - Yves FABRE - Hélène ALVE**CABASSE** : Régis DUFRESNE - Jean-Claude GIBERT**CARNOULES** : Henri CEZE - Claude ARIELLO - Frédéric JONCOUR**LE CANNET DES MAURES** : Jean-Luc LONGOUR - André DELPIA**FLASSANS SUR ISSOLE** : Bernard FOURNIER - Jean-Louis PORTAL - Franck GUALCO**GONFARON** : Yves ORENGO - Henri GARCIN - Thierry BONGIORNO - Jean-Pierre GARCIA**LE LUC** : André RAUFAST - Alain MEUNIER**PIGNANS** : Robert MICHEL**PUGET VILLE** : Max BASTIDE - Odile VIES - Jean AUTRAN**LE THORONET** : Gabriel UVERNET - Guy HILY

Nombre de membres en exercice : 38 - Délégués présents 25

Quorum atteint

EXCUSES**LE CANNET DES MAURES** : Richard SPINOSA - Valérie VESCOVI**LE LUC** : Mireille BACCINO ROLLEY**PIGNANS** : France OBERTO**LE THORONET** : Eric GARCIA

Claude PIANETTI Conseiller Général du Canton du Luc

Madame CHAIX Receveur Syndical

AUTRE PARTICIPANT**Christian GERARD** Directeur Général des Services Communauté de Communes

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h20.

1 – ADMINISTRATION**1.1 – Désignation du secrétaire de séance**

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, indique qu'il convient de désigner le secrétaire de séance parmi les délégués communautaires. Il propose **Henri CEZE**, Vice-président, Maire de Carnoules, et soumet la candidature au vote.

VOTE**Pour : 25****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE****1.2 – Adoption du compte rendu de la réunion du 14 Janvier 2014**

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, indique que le compte rendu du Conseil Communautaire du 14 Janvier 2014 a été adressé aux délégués. Il demande s'il y a des remarques. En l'absence de remarques, il le soumet au vote.

VOTE**Pour : 25****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

2 – FINANCES

2.1 – Budget principal : Orientations budgétaires 2014

Yves ORENGO, Vice-président, Maire de Gonfaron, expose au Conseil Communautaire que dans un contexte difficile, hausse du taux de la TVA, hausse de la TGAP, hausse du taux de cotisation retraite CNRACL, hausse du taux de cotisation des assurances statutaires, conjugué à une baisse de la dotation globale de fonctionnement, les objectifs fixés au budget primitif 2014 sont atteints à savoir :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité additionnelle,
- Pas d'augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

De plus, ce budget permet d'alléger la dette pour les exercices à venir en remboursant par anticipation 3 prêts.

Le Compte de gestion 2013 ainsi que le compte administratif 2013 ne pourront être votés avant le budget primitif 2014. Il sera donc appliqué la procédure de reprise anticipée des résultats.

Les orientations budgétaires 2014 sont présentées ainsi qu'il suit :

- Les Résultats de l'exercice 2013
- Les Dépenses de fonctionnement
- Les Recettes de fonctionnement
- L'Endettement
- L'investissement

A. Les Résultats de l'exercice 2013

FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	%
DEPENSES	10 044 303,00 €	9 490 905,24 €	94,5%
RECETTES	10 044 303,00 €	10 380 246,85 €	103,3%
	RESULTAT	889 341,61 €	

INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	RAR	TOTAL
DEPENSES	6 297 905,00 €	3 166 232,77 €	2 695 530,00 €	5 861 762,77 €
RECETTES	6 297 905,00 €	4 121 735,90 €	1 781 900,00 €	5 903 635,90 €
	RESULTAT	955 503,13 €	- 913 630,00 €	41 873,13 €
		BESOIN DE FINANCEMENT		- €
		PRELEVEMENT PREVU		200 000,00 €
		SOLDE		241 873,13 €

B. Les Dépenses de fonctionnement➤ **L'Evolution globale :**

Elles augmentent d'environ + 600 000 € soit + 6,3% et s'analysent de la manière suivante :

1. Les Dépenses Obligatoires	:	102 000 €
• Les Amortissements	:	+ 90 000 €
• Les Intérêts	:	+ 12 000 €
2. La baisse des charges à caractère général	:	- 370 000 €
Cette baisse résulte de la reprise en régie de la collecte du Luc et donc de la suppression des dépenses liées aux marchés		
3. L'Evolution des Charges de personnel	:	+ 560 000 €
Les Charges de personnel représentent en 2014, 41% des dépenses réelles de fonctionnement contre 37,9 % en 2013.		
Cette augmentation provient :		
- De la hausse de cotisation retraite CNRACL (28,85% en 2013, 30,40% en 2014, soit +5,3%)	:	+ 73 000 €
- De la hausse des cotisations pour assurance du personnel (6,65% en 2013, 7,32% en 2014)	:	+ 30 000 €
- Des besoins du pôle valorisation des déchets	:	+ 447 000 €
• Reprise en régie collecte du Luc		
• Nouvelle déchèterie		
4. L'augmentation des charges de gestion courante	:	+ 231 000 €
• Les cotisations des élus	:	+ 16 000 €
• Le reversement au Conseil Général des recettes de transports scolaires modification comptable de la période retenue compensée par des recettes correspondantes année scolaire/année civile	:	+ 207 000 €
5. Les frais financiers	:	+ 30 000 €
Liés au remboursement par anticipation des prêts		
6. Un prélèvement pour l'investissement supérieur à 2013	:	+ 50 000 €

C. Les recettes de fonctionnement

➤ Baisse de la DGF : - 70 000€ par rapport à la dotation 2013.

➤ Reversement sur le fond de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Il est retenu le même montant versé qu'en 2013, 112 000€ soit + 52 000€ par rapport au BP 2013.

➤ Maintien des taux de fiscalité additionnelle adoptés en 2013 avec un produit estimé à 1 783 000€ soit + 30 000€ qu'en 2013.

➤ Maintien du taux de TEOM à celui de 2013 soit 13,71% et un produit attendu de 6 202 000€ soit +302 000€ qu'en 2013.

➤ Augmentation des recettes de transports scolaires : + 203 000€
(Changement de méthode comptable pour la période considérée)

D. L'Endettement

Intérêts 2014		Capital 2014	
MONTANT	En Euro / habitant	MONTANT	En Euro / habitant
232 598 €	5,8 €	656 391 €	16,40 €

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement **420 000€** de plus que prévu, il est envisagé de rembourser par anticipation 3 prêts.

Ceci permettra d'alléger la dette et donc de dégager une marge de manœuvre plus importante pour les exercices suivants. L'annuité 2015 sera aussi diminuée de **80 810€**.

Le montant total des remboursements de capital s'élève à **418 000€** qui génère un gain net de **37 000€**.

E. L'Investissement

➤ **Les Recettes :**

- Résultat 2013	:	620 941,61 €
- Les subventions	:	119 275 €
o 19 630 € pour le projet NFC		
o 24 870 € pour les études du SCOT		
o 8 415 € pour les travaux forestiers		
o 66 360 € pour les travaux Natura 2000		
- Les participations des communes Flassans (colonnes),Puget-Ville (voie d'accès)	:	124 761 €
- FCTVA (2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} Trimestre 2013)	:	278 000 €
- Les amortissements	:	661 484 €
- La cession des terrains du pôle de la gare au budget annexe	:	255 000 €
- Le virement prévisionnel de la Section de fonctionnement	:	250 000 €

➤ **Les Dépenses :**

1) Administration Générale	:	21 081 €
• Matériel informatique	:	9 581 €
• Travaux conformité électrique et bâtiment	:	7 500 €
• Travaux forage	:	4 000 €
2) Communication	:	69 540 €
• Etude projet NFC	:	59 240 €
• Signalétique	:	10 300 €
3) Pôle Valorisation des déchets	:	576 280 €
• Aménagement locaux - vidéosurveillance – assainissement	:	171 000 €
• Matériel de collecte	:	266 630 €
• Déchèteries	:	118 650 €
• Groupement de commande	:	20 000 €
4) Etudes SCOT	:	41 495 €
5) Travaux forestiers	:	453 313 €
6) Travaux Natura 2000	:	66 360 €
7) Etudes Varécopole	:	25 000 €
8) Complément la Boudrague	:	13 920 €
9) Remboursement Capital	:	1 075 000 €
• Exercice 2014	:	657 000 €
• Remboursement par anticipation	:	418 000 €

Concernant le remboursement par anticipation de prêts, un débat s'instaure.

Jean-Luc LONGOUR, Vice-président, Maire du Cannet des Maures, estime que l'on ne doit pas rembourser à la banque. Il faut garder cette trésorerie pour les projets à venir.

Thierry BONGIORNO, Adjoint, Mairie de Gonfaron, indique que comme il n'y a pas de projet en 2014 il faut rembourser ces prêts.

Bernard FOURNIER, Vice-président, Maire de Flassans, pense que cela dépend des conditions des prêts. Si pour les deux premiers, elles sont avantageuses, pour le 3^{ème} beaucoup moins.

Robert MICHEL, Vice-président, Maire de Pignans, expose que c'est toujours positif de se désendetter, car cela génère une capacité d'investissement plus importante à l'avenir

Régis DUFRESNE, Vice-président, Maire de Cabasse, n'a jamais remboursé de prêt par anticipation, on n'a pas à faire de cadeau aux banques.

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, pense qu'il est tout à fait normal de rembourser ces prêts et que cela génèrera des économies sur les budgets à venir.

Christian GERARD, DGS Cœur du Var, précise que l'on est en train de confondre trésorerie et inscriptions budgétaires. Ce n'est pas le fait de ne pas rembourser ces prêts qui dégagera des crédits pour éviter le recours à l'emprunt sur les projets à venir.

Le conseil communautaire prend acte du débat.

Les données relatives à ce point sont jointes.

2.2 – Budget annexe SPANC : Orientations budgétaires 2014

Yves ORENGO, Vice-président, Maire de Gonfaron, indique que comme pour le budget principal, il est retenu la procédure de reprise anticipée des résultats, ce qui permet la prise en compte des résultats de l'exercice 2013.

1. Les résultats de l'exercice 2013

A. Section d'Exploitation

	PREVU	REALISE	%
DEPENSES	90 394,53 €	80 775,87 €	89%
RECETTES	90 394,53 €	98 172,53 €	109%
	RESULTAT	17 396,66 €	

B. Section d'Investissement

	PREVU	REALISE	RAR	TOTAL
DEPENSES	35 284,78 €	10 571,40 €	24 600,00 €	35 171,40 €
RECETTES	35 284,78 €	37 512,33 €	- €	37 512,33 €
	RESULTAT	26 940,93 €	- 24 600,00 €	2 340,93 €

2. Les dépenses d'exploitation

L'équilibre budgétaire 2014 s'établit à **101 396,66 €** soit + **11 000 €** par rapport à 2013.

Cette augmentation provient des charges de personnel avec la stagiairisation d'un agent en contrat d'insertion en 2013.

3. Les recettes d'exploitation

- Le résultat d'exploitation : **17 396,66 €**
- La Redevance : **84 000,00 €**

Conformément aux délibérations, les redevances pour vente et celles relatives aux nouvelles installations seront encaissées l'année même du contrôle.

4. Le Montant de la redevance 2014

Le montant de la redevance est maintenu au même montant que les années précédentes soit **96 €**.

5. La section d'investissement

Il sera procédé au remplacement du 2^{ème} véhicule.

Le conseil communautaire prend acte des orientations précitées.

2.3 – Budget annexe Pôle de la Gare : Orientations budgétaires 2014

Yves ORENGO, Vice-président, Maire de Gonfaron, rappelle que par délibération N°2013/66 du 25 Juin 2013 a été créé le budget annexe de Pôle de la Gare dans le cadre d'une zone d'activités économique.

A cet effet un numéro SIREN et SIRET a été attribué à ce budget.

Cette activité est régie par la comptabilité des opérations d'aménagement.

Si l'instruction comptable qui s'applique est la M14, ce budget annexe se caractérise de la manière suivante :

- Cette activité est assujettie à la TVA et donc il s'agit d'un budget voté H.T.
- Tous les travaux ou les ventes s'inscrivent en fonctionnement.
- L'opération est pluri annuelle et se décompose en 2 phases :
 - la phase de production
 - la phase de commercialisation
- Il n'y a aucune incidence patrimoniale.
- Une comptabilité des stocks.
- A la fin de l'opération (tous les lots vendus), le budget n'existe plus. Le solde de l'opération (excédent ou déficit) est affecté au budget principal.

Il indique que les chiffres présentés doivent être revus suite aux problèmes de gestion des eaux pluviales (bassin + exutoire).

Une réunion a lieu le 14 Février 2014 sur ce point. Le budget prévisionnel passerait à plus de **2 100 000€**.

Il faudra revoir le coût global pour le budget.

J'avais déjà dit que l'on ne prenait pas le dossier de la bonne manière et cela se vérifie. J'ai pu faire réduire les coûts proposés par le maître d'œuvre.

Concernant le financement, un emprunt à court terme sera nécessaire.

Il est prévu que cette opération se déroule sur 4 exercices, la période 2014-2017.

La totalité de l'opération sera inscrite au budget primitif 2014.

Pour **Jean-Luc LONGOUR**, Vice-président, Maire du Cannet des Maures, il faut se retourner contre les bureaux d'études qui ont faillis.

Henri CEZE, Vice-président, Maire de Carnoules, indique que ce problème est la résultante de l'abandon de l'entretien par la SNCF du pluvial.

Robert MICHEL, Vice-président, Maire de Pignans, précise que c'est au moment de la signature de l'acte qu'il aurait fallu s'en apercevoir, d'où la nécessaire réflexion pour les projets à venir.

Le conseil communautaire prend acte des éléments présentés.

3 – RESSOURCES HUMAINES

3.1 – Création d'un emploi d'attaché principal

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, expose au conseil communautaire qu'un agent peut bénéficier d'un avancement au grade d'attaché principal à l'ancienneté.

Il convient, afin de nommer cet agent, de créer un emploi d'attaché principal.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- De créer un emploi d'attaché principal à temps complet par délibération.

VOTE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3.2 – Renouvellement de la convention hygiène et sécurité avec le Centre de Gestion du Var

Dans le domaine de la sécurité du travail, les collectivités territoriales ont l'obligation de nommer un Agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI).

Depuis 2010, L'ACFI qui est un professionnel de la prévention est nommé par l'intermédiaire d'une convention avec le Centre de gestion du Var.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- D'approuver le renouvellement de la convention avec le Centre de gestion du Var afin qu'il exerce les fonctions d'ACFI pour la Communauté de Communes.
- De désigner H.CEZE, Vice-président, Maire de Carnoules, pour signer la convention.

VOTE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 – VALORISATION DES DECHETS

4.1 – Raccordement du pôle valorisation des déchets à la STEP du circuit : convention avec les propriétaires voisins pour la participation financière aux travaux

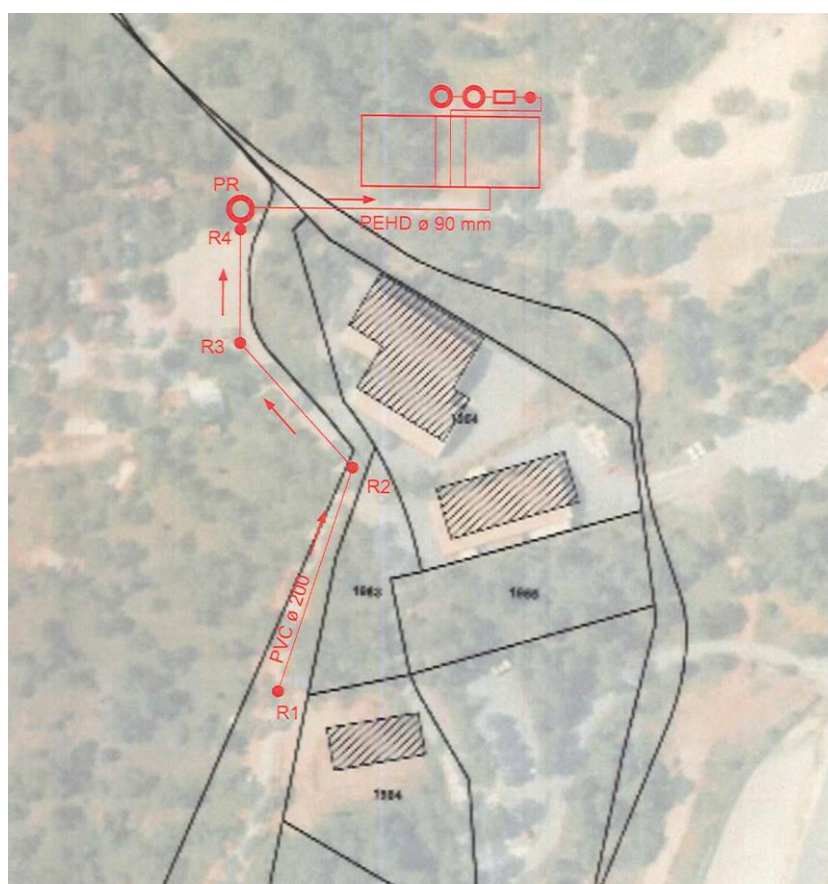
Jean-Luc LONGOUR, Vice-président, Maire du Cannet des Maures, indique que le syndicat mixte de la base de loisirs du circuit automobile du Var est en cours de création d'une station d'épuration pour 300 équivalents habitants. Les travaux ont démarré en octobre 2013 et se termineront au cours du 1^{er} semestre 2014.

La Communauté de Communes Cœur du Var souhaite raccorder ses installations (pôle valorisation des déchets et centre aéré) à cette station en créant un réseau dédié. Elle propose aux propriétaires voisins de se raccorder également à cette station d'épuration en se branchant sur le réseau ainsi créé par la collectivité.

L'objet de la présente convention est de fixer les conditions de réalisation de ces travaux de raccordement sur la station d'épuration du syndicat mixte de la base de loisirs du circuit automobile du Var ainsi que la répartition financière.

Les travaux seront les suivants:

- Fouille et fourniture de canalisation en PVC 200 sur 150 ml
- Fourniture et pose de 4 regards de visite
- Fourniture et pose d'un poste de refoulement des eaux usées.
- Fourniture et pose d'un PEHD pour le refoulement



La Communauté de Communes a signé un marché avec l'entreprise ARV pour réaliser les travaux. La Communauté de Communes gèrera en totalité la partie technique, administrative et financière de cette opération.

Les montants des travaux ont été estimés à 51 000 € HT. Une participation aux travaux de raccordement est demandée aux propriétaires souhaitant se brancher sur ce réseau. Le montant forfaitaire par branchement a été fixé à **5000 €**.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **D'approuver la Convention de participation financière aux travaux pour le raccordement sur la station d'épuration du syndicat mixte**
- **De l'autoriser à signer cette convention et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

VOTE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4.2 – Cession d'un véhicule appartenant au pôle valorisation des déchets

Lors de la mise en place de la collecte intercommunale le 01/01/2011, un master avait été acheté pour le garage mobile le 09/12/2012 pour un montant de **20 101,30 € HT soit 23 845,86 € TTC**. Ce véhicule était équipé de tout le matériel de réparation et d'entretien des véhicules et il se déplaçait sur les lieux de stationnement des bennes à ordures ménagères dans les 10 communes.

Aujourd'hui, avec le déménagement du service au pôle valorisation des déchets aux sigues, un espace mécanique a été aménagé dans les nouveaux locaux. Par conséquent le master n'est plus adapté au besoin du service.

Un véhicule de plus petit gabarit serait amplement suffisant. NISSAN TRUCKS nous a fait une proposition commerciale pour un véhicule neuf NISSABN NV 200 90 CH, version fourgon optima pour un montant de **15 300 € HT**

Cette société propose en parallèle une offre de rachat du master « garage mobile » pour un montant de **13 000 € TTC**.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **D'accepter l'offre de rachat de la société NISSAN TRUCKS pour le master « garage mobile » pour un montant de 13 000 € TTC.**
- **De l'autoriser à signer tout document et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la cession de ce véhicule.**

VOTE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 – SPANC

5.1 – Cession d'un véhicule du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Bernard FOURNIER, Vice-président, Maire de Flassans, expose que le service public d'assainissement non collectif a été, compte tenu de sa vétusté, amené à remplacer le véhicule désigné ci-dessous :

- Renault KANGOO
- Date de mise première mise en circulation : 07/08/2003
- Immatriculé : 119APW83
- Nombre de Kilomètre : 110 511

A cette occasion, un agent de la Communauté de Commune Cœur du Var, Marion Loonis, a fait part de son souhait de racheter ce matériel.

La cotation argus de ce véhicule a été établie à 1 356 € TTC.

Le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var a donc proposé par courrier du 21/01/2014, de céder ce véhicule pour un montant de **1 400 € TTC**, proposition acceptée par l'intéressée.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- De céder le véhicule référencé ci-dessus à Mademoiselle Marion LOONIS au prix de 1 400€ TTC.
- De l'autoriser à signer tout document et a entreprendre toutes les démarches nécessaires à la cession de ce véhicule.

VOTE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6.1 – Pôle d'activités de la Gare : Convention d'occupation temporaire avec la SNCF

Henri CEZE, Vice-président, Maire de Carnoules, expose au conseil communautaire que dans le cadre des travaux de renouvellement des voies entre Toulon et Le Luc, la SNCF a sollicité la Communauté de Communes pour occuper une partie du terrain du futur Pôle d'Activités de la Gare à Carnoules. Il s'agit de travaux d'investissement de très grande ampleur sur le réseau ferré entre Toulon et Carnoules et consistent en le renouvellement de voies ferrées arrivées en limite d'âge. Le coût estimé est de 32 millions d'euros pour 28km de voies renouvelées : ces travaux ont lieu tous les 40 ans et sont indispensables pour la sécurité des circulations et des voyageurs.

La SNCF souhaite occuper une partie du terrain (zone polluée) pour stocker temporairement le ballast usagé. Afin de ne pas changer la nature du sol et le plan de gestion élaboré par le cabinet BURGEAP, le diagnostic environnemental du ballast a été demandé par la Communauté de Communes : le ballast est donc un élément inerte. Il est donc prévu de stocker le ballast directement sur le terrain sans géotextile. La SNCF a émis le besoin d'occuper une emprise de 4840m² environ correspondant à une surface d'une longueur de 220m×22m situé le long de la voie de service n°52. La durée d'occupation est du 02 janvier 2014 au 31 mars 2014.

Une réunion a eu lieu entre la Communauté de Communes et les services de la SNCF le 19/11/2013 afin de négocier certains éléments relatifs à l'aménagement du Pôle d'Activités de la Gare et ne pas perturber le rétroplanning prévu initialement avec le maître d'œuvre :

- une indemnité d'occupation sur la base de 1€/m² soit 4840€/mois,
- des pénalités de retard en cas de dépassement du délai d'occupation,
- carottages avant et après l'occupation du terrain,
- données sur les prescriptions avant et pendant les travaux d'aménagement,
- exutoire du réseau d'eaux pluviales du Pôle d'Activités.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- De louer à la SNCF une surface de 4840m² moyennant un prix e 1€/m² soit 4840€/mois à partir du 02/01/2014 jusqu'au 31/03/2014.
- D'approuver les termes du projet de convention d'occupation temporaire entre la Communauté de communes Cœur du Var et la SNCF (convention ci-annexée).
- De l'autoriser à signer cette convention d'occupation temporaire entre la Communauté de communes Cœur du Var et la SNCF et tout document nécessaire à son exécution.

VOTE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 – **FORÊT**

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, présente les différents points sur la forêt.

7.1 – Convention de travaux entre Cœur du Var et le Conseil Général du Var concernant la mise aux normes de la piste DFCI de Pavillon sur la commune du Luc

Lors de la dernière réunion de programmation de travaux forestiers du 29 Avril 2013, le Conseil Général du Var avait proposé son aide technique pour la réfection de la piste du Pavillon (D76) sur la commune du Luc. Par délibération en date du 8 juillet 2013, la Commission Permanente du Conseil Général du Var a validé son programme 2013 d'aide technique.

Afin de formaliser l'aide technique en régie du Conseil Général du Var sur la piste de Pavillon, une convention doit être signée entre la Communauté de Communes Cœur du Var et le Conseil Général du Var.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **D'approuver la convention de travaux entre Cœur du Var et le Conseil Général du Var.**
- **De l'autoriser à signer la convention correspondante et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

VOTE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7.2 – Convention entre Cœur du Var et l'Association des Communes Forestières du Var concernant l'étude intitulée « de la préservation des tortues d'Hermann à la protection des forêts contre l'incendie »

La mise en œuvre du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement forestier est soumise à la cartographie de sensibilité de la tortue d'Hermann. Selon le niveau de sensibilité, des préconisations spécifiques doivent être respectées (période de travaux, mécanisation interdite).

Il apparaît aujourd'hui difficile de concilier ces recommandations techniques particulières avec la réalisation des travaux de D.F.C.I.

La COFOR 83 a été saisie par les opérateurs varois en charge de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (dont Cœur du Var), afin de porter une étude ayant pour objectif de proposer des itinéraires techniques DFCI compatibles avec la préservation de la tortue d'Hermann.

Cette étude couvre les zones intégrant la sensibilité écologique majeure que représente la Tortue d'Hermann sur les territoires de la Communauté de Communes Cœur du Var, de la Communauté d'Agglomération de Draguignan (CAD) et de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

La COFOR 83 a été chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'Étude et d'en assumer la responsabilité. Dans ce cadre, la COFOR 83 s'est engagée à faire réaliser l'Étude par un prestataire compétent.

Suite au rendu final de l'Étude, prévu courant 2014, la COFOR 83 sera chargée de l'animation du Comité Technique de Pilotage, afin d'assurer les retours d'expériences, l'évaluation et les ajustements nécessaires des itinéraires techniques.

Le financement des prestations du bureau d'études est assuré par des fonds provenant de la mesure compensatoire du Plan National d'Actions.

Les Maîtres d'Ouvrages PIDAF, dont Cœur du Var, contribuent au financement des actions réalisées en interne par la COFOR 83, objet de la présente convention.

Récapitulatif des actions proposées et coûts correspondants :

Désignation de la mission 2014 de la COFOR 83	Montant forfaitaire (2014) de Cœur du Var
Préparation et organisation des réunions de travail lors de la réalisation de l'Etude par le bureau d'études (réunions techniques, réunions avec les gestionnaires DFCI, comité méthodologique, ...)	2 500 €
Traitement des nœuds de complexité	
Animation du Comité technique de pilotage suite au rendu final de l'Etude par le bureau d'études	

Le nombre estimé de jours consacrés à la mission de la COFOR 83 réalisée pour le compte des maîtres d'ouvrages PIDAF des 3 communautés de communes concernées par le périmètre de l'étude est compris dans une fourchette de 25 à 30 jours en 2014.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le projet de convention entre la COFOR 83 et Cœur du Var.**
- **De l'autoriser à signer la convention correspondante et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

VOTE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7.3 – Convention de travaux entre Cœur du Var et le Conseil Général du Var concernant la mise aux normes de la piste DFCI du Pas du Dindon sur la commune de Besse

La commune de Besse a sollicité la Communauté de Communes Cœur du Var pour la remise en état de la piste du Pas du Dindon (1.25 km). Cette demande a été présentée lors de la Commission Forêt du 26 novembre 2013 et a reçu un avis favorable. Ce projet de réfection de piste a été proposé en Comité de Massif Centre Sud le 10 janvier 2014.

Le conseil Général du Var s'est proposé de réaliser ces travaux en régie.

Afin de formaliser l'aide technique en régie du Conseil Général du Var sur la piste du Pas du Dindon, une convention doit être signée entre la Communauté de Communes Cœur du Var et le Conseil Général du Var.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **D'approuver la convention de travaux entre la Communauté de Communes Cœur du Var et le Conseil Général du Var pour la remise en état de la piste du Pas de Dindon à Besse.**
- **De l'autoriser à signer la convention correspondante et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

VOTE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 – AMENAG. DU TERRITOIRE / DVLPT LOCAL

8.1 – Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise : renouvellement de la convention d'adhésion

Gabriel UVERNET, Vice-président, Maire du Thoronet, expose :

Considérant que la convention d'adhésion signée en 2010 est arrivée à son terme,

Considérant que les motivations et les missions qui avaient conduit la Communauté de communes en 2010 à adhérer sont toujours d'actualité et notamment la mission de conseil pour l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale, document qui n'est pas arrêté à ce jour,

Considérant que l'agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise a donné à ce jour entière satisfaction dans les missions qui lui ont été confiées.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- De renouveler l'adhésion de la communauté de communes Cœur du Var à l'agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise.
- D'approuver les termes de cette convention d'adhésion triennale renouvelée avec l'agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise.
- De l'autoriser à signer la convention correspondante et toute autre pièce nécessaire à son exécution.

VOTE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8.2 – Varécopole - point d'information

Gabriel UVERNET, Vice-président, Maire du Thoronet, indique que tous les délégués ont reçu la note très bien rédigée par le service.

Aucune question n'est posée.

9 – ANIMATION JEUNESSE

9.1 – Participation des familles aux séjours 2014 :

Robert MICHEL, Vice-président, Maire de Pignans rappelle au conseil communautaire que le service Jeunesse de la Communauté de Communes met en place des séjours du lundi au samedi pendant les petites vacances scolaires (en février, en avril et à **partir de 2014** en octobre), ainsi que deux séjours, du lundi au vendredi, durant les grandes vacances d'été.

Pour mémoire, le nombre de participants est limité à 25 par séjour.

Le **bureau le 10/12/2013** a validé les points suivants :

• Séjour printemps au Cap d'Agde

Compte tenu du calendrier scolaire (2 jours fériés) et dans un souci d'économies d'échelle, un séjour unique de 9 jours est proposé du mardi 22 au mercredi 30 avril 2014.

Au programme pêche, promenade en bateau sur le canal du midi, accrobranche, visite d'Aigues Mortes, etc...

Le coût du séjour s'élève à 351 € par enfant (39€/jour), transport compris pour 9 jours, hors aides et déductions.

Pour mémoire : Séjours Avril 2013 : 288 € pour 6 jours (48€/jour).

• Séjours été

Pour l'été 2014, les séjours se dérouleront respectivement à La Londe (83) au centre d'Odel Var des Borquettes et à Buoux (84) au cœur du Lubéron.

Avec la mise en place des 2 nouveaux pôles sur Flassans et Le Luc pour les 3-11 ans, et par souci d'une organisation optimale, chaque centre bénéficiera de 2 séjours chacun et partira par alternance.

Ainsi :

- **Le séjour à La Londe :**

○ Le pôle de Flassans partira du lundi 21 au vendredi 25 juillet 2014 - (S3).

○ Le pôle du Luc : du lundi 4 au vendredi 8 août 2014 - (S5).

Au programme : Paddle, Kayak de mer, journée à Porquerolles, etc...

Le coût du séjour s'élève à 277 € par enfant (55€/jour), transport compris pour 5 jours, hors aides et déductions.

- **Le séjour à Buoux :**

○ Le pôle du Luc partira du lundi 28 juillet au vendredi 1^{er} août 2014- (S4).

○ Le pôle de Flassans : du lundi 18 au vendredi 22 août 2014- (S7).

Au programme : Découverte du Lubéron, accrobranche, visite de ferme, fabrication du fromage, etc...

Le coût du séjour s'élève à 216 € par enfant (43€/jour), transport compris pour 5 jours, hors aides et déductions.

• Séjour Automne en Lozère

Pour les vacances d'automne, un seul séjour est organisé sur une période de 8 jours (du samedi 18 au samedi 25 octobre 2014).

C'est un séjour essentiellement sportif qui est proposé à Sainte Enimie en Lozère (48), centre réputé pour accueillir des sportifs de tous horizons.

Au programme : tir à l'arc, escalade, randonnée, etc ... Le coût total est de **383€** par enfant.

Comme il s'agit d'une première expérience et que ce séjour arrive en fin d'année, il est proposé au Conseil Communautaire de ne pas imputer la totalité du coût du séjour aux familles. Ainsi, la Communauté de Communes prendrait en charge le coût des activités, **s'élevant à 38 € par enfant**, dépenses compressibles selon le nombre de participants contrairement au transport, par exemple.

Le coût du séjour s'élève à 345 € par enfant (43€/jour), transport compris pour 8 jours, hors aides et déductions.

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **Fixer la participation des familles aux séjours d'avril à 351 €, (9 jours).**
- **Fixer la participation des familles aux séjours d'été à :**
 - **277 € pour le séjour à La Londe, (5 jours).**
 - **216 € pour le séjour à Buoux, (5 jours).**
- **Fixer la participation des familles aux séjours d'automne à 345 €, (8 jours).**
- **Prendre en charge la totalité du coût des activités pour le séjour d'automne s'élevant à 38 € par enfant.**

VOTE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9.2 – Autorisation à Monsieur le Président à signer le marché concernant le transport de personnes lié aux activités de la Communauté de Communes Cœur du Var

La Communauté de Communes Cœur du Var a lancé une consultation le 11 décembre 2013 concernant le transport de personnes lié aux activités de la Communauté de Communes Cœur du Var, sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour un marché à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 300 000 € HT pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2016.

- 2 entreprise ont déposé une offre (SUMA - LES LIGNES DU VAR)

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le **28 janvier 2014**, a admis les candidatures et a attribué le marché à :

- L'entreprise **LES LIGNES DU VAR**, pour un montant porté au DQE de 92 728.51 €

Claude PONZO propose au conseil communautaire :

- **D'autoriser le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var a signer le marché relatif au transport de personnes lié aux activités de la Communauté de Communes Cœur du Var avec l'entreprise LES LIGNES DU VAR pour un montant porté au DQE de 92 728.51€.**

VOTE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Guy HILY, Le Thoronet, indique qu'il a été très heureux de travailler avec les deux équipes successives en 2001 et depuis 2008, soit 13 années, car il ne se représente plus.

Il sera absent lors du conseil communautaire du 11 Mars 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.